

RÉSUMÉ DE DÉCISION D'INTÉGRITÉ

Entreprise	9386-6374 Québec inc. faisant affaire sous le nom Émergence Santé
Secteur d'activité	Placement de personnel de la santé et de préposé(e)s à l'entretien ménager
Nature de la décision	Révocation de l'autorisation de contracter et inscription au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA)

L'Autorité des marchés publics (AMP) a mené un examen d'intégrité de l'entreprise 9386-6374 Québec inc. Au terme de cet examen, l'AMP conclut que l'entreprise ne satisfait pas aux exigences d'intégrité auxquelles le public est en droit de s'attendre.

MOTIF RETENU :

- L'entreprise a fait défaut de s'assurer que sa soumission, déposée en réponse à un appel d'offres, avait été élaborée de façon indépendante et autonome et que les renseignements qu'elle contenait demeureraient confidentiels, pratiques qui contreviennent à la saine concurrence dans les marchés publics.

EN CONCLUSION, L'AMP :

- **CONCLUT** que l'entreprise 9386-6374 Québec inc. ne satisfait pas aux exigences d'intégrité requises.
- **CONSTATE** l'impossibilité d'imposer l'apport de mesures correctrices pour pallier les manquements aux exigences d'intégrité préalablement mentionnés.
- **RÉVOQUE** l'autorisation délivrée à l'entreprise le 16 janvier 2023.
- **INFORME** l'entreprise que, considérant ce qui précède, elle est inscrite au RENA pour une période de cinq ans.